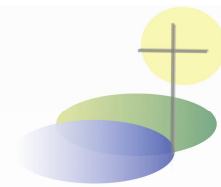




Pastorale des familles



Diocèse de La Rochelle et Saintes

Automne 2011 : N° 1

Dans la dynamique des Assises de la Famille

Editorial



Baptisés Semeurs d'Évangile

Je me réjouis de la parution de ce deuxième numéro de notre bulletin. Nous n'avons pas encore atteint notre rythme de croisière mais nous sommes en route... ce bulletin est un lien entre nous et un outil pour mettre les familles au cœur de notre vie d'Église.

Nous le constatons : nous allons être les contemporains d'un pluralisme de modèles familiaux, d'un pluralisme de chemins, témoins du passage de la famille modèle à la famille module. A la famille de bonnes mœurs se substitue une nouvelle régulation du groupe familial qui se veut à la carte. Le droit évolue en ce sens et propose d'ores et déjà plusieurs modèles d'unions civiles. Il devient difficile de rechercher la normalité. Nous devons imaginer la transmission autrement que selon un code descendant en conservant l'idée qu'un cadre familial qui maintient vivant n'est pas un chemin parcouru mais un chemin à parcourir.

La question du modèle familial induit la question de la filiation et de la procréation. Nous connaissons la souffrance de certains couples qui ne peuvent espérer avoir d'enfant sans une aide médicalisée. Nous savons la multitude d'interrogations que cela soulève et ne pouvons nous exonerer de notre mission d'accueil et d'accompagnement des couples confrontés à ces questions.

Comment être chrétien et croire en la divinité d'une fécondation en éprouvette ? Comment croire au sacrement du mariage et accueillir comme une chance la diversité des modèles familiaux ? Ce bulletin pourra, je crois, apporter quelques éléments de réponse.

Enfin, je vous donne rendez-vous très bientôt pour un numéro spécial qui vous livrera le contenu des travaux de l'année Familles 2011, formidable initiative du Conseil Famille et Société de la Conférence des Evêques de France.

Danielle CHASSERIAU



« Nos familles sont un trésor pour l'Église et la société. »



IN VITRO VERITAS

J'ai toujours été passionné par la science. J'en ai d'ailleurs fait le cœur de mon métier. Je reste émerveillé devant cet outil unique pour comprendre le monde qui nous entoure, devant les perspectives fascinantes qu'elle offre, devant la source d'épanouissement qu'elle peut être pour l'homme. De fait, je suis toujours attentif à l'attribution du Prix Nobel de Médecine. Ce prix permet, avec souvent plusieurs décennies de recul, une relecture intéressante de travaux de recherche et de leurs conséquences aussi bien sur le monde scientifique que sur la société en général.

Or le lundi 4 octobre 2010, le Prix Nobel de Médecine a été attribué à Robert G. Edwards pour le développement de la fécondation in vitro (FIV). A l'époque, la réaction du Vatican ne s'est pas faite attendre par la voix de Mgr Ignacio Carrasco de Paula, président de l'Académie Pontificale pour la vie, chargée des questions éthiques et de défense de la vie, qui déclarait le jour même : *"Sans Edwards, il n'y aurait pas un marché où sont vendus des millions d'ovocytes (...), il n'y aurait pas dans le monde un grand nombre de congélateurs remplis d'embryons"*. Il avait toutefois nuancé ses propos dans un communiqué écrit quelques heures plus tard. Sans m'attendre à une réaction positive de la part de Rome, cette déclaration radicale ne m'a pas laissé de marbre et m'a mis face à ma situation pour le moins particulière ce jour là, celle d'un scientifique convaincu, croyant enraciné et jeune père de famille. Avouez que cette triple casquette avait de quoi amener à la réflexion.

Du point de vue scientifique, la FIV a été une avancée majeure. Elle permet à des couples stériles ou hypofertiles d'avoir cet enfant tant désiré. Pour des raisons techniques et statistiques, la FIV nécessite la conception de plusieurs embryons afin d'obtenir la grossesse souhaitée. Les embryons surnuméraires sont alors congelés avec 3 futurs possibles : leur destruction par arrêt de la congélation, leur don à des couples désireux de procréer, ou (dans des conditions très restrictives) leur « don à la science ».

Avec mon épouse, nous avons souvent eu des discussions au sujet de notre future famille, de notre désir de devenir parents et de la fécondité de notre couple. Nous avons à l'époque naturellement évoqué les problèmes de stérilité biologique et des solutions potentielles que nous pourrions envisager. Au sujet de la FIV, si ma première réaction reste toujours l'émerveillement devant cette capacité à pouvoir donner la vie au-delà de l'impossibilité naturelle, ma réponse a toujours été la même. Non. Il est à mes yeux inconcevable que mon désir personnel d'enfant puisse engendrer des embryons destinés à rester dans l'azote liquide. De mon point de vue, la science, aussi puissante soit elle, ne doit pas mettre la vie au service de l'homme. Si la douleur de ne pas pouvoir avoir d'enfant est aussi grande que le bonheur d'en avoir, alors elle ne peut qu'être immense et insupportable. Mais je reste convaincu que la vie qui nous est donnée est plus grande que notre propre condition humaine.

Le débat sur la FIV pourrait a priori s'arrêter à ces considérations, ce qui rendrait finalement la prise de position facile : pour ou contre. Mais depuis plus de 30 ans que cette technique permet la naissance d'enfants, les choses ont évolué. Les enfants ont vieillis et la science a progressé.

Louise Brown, premier bébé éprouvette, née en 1978 après 7 ans d'efforts et de tentatives par le Pr Edwards, est devenue maman en 2007 par un processus tout à fait naturel. De fait, voilà l'Eglise mise dans une position intellectuelle assez inconfortable. Comment faire cohabiter sans ambiguïté son positionnement contre la FIV, « mère » de Louise, et Louise devenue elle-même mère de famille et source de vie ? Faire cohabiter la photo de la famille Brown d'aujourd'hui et la photo de l'éprouvette qui en est l'origine... Pas facile. Quelques mois après cet événement,



le Vatican a d'ailleurs changé de position en acceptant, fin 2008, le principe de la FIV tout en la considérant comme « *moralement illégale* », en raison du grand nombre d'embryons sacrifiés. Malgré tout, l'embarras reste palpable dans le communiqué de presse qui a été publié par Mgr Ignacio Carrasco de Paula, pour nuancer ses premiers propos. Pour le Vatican, le choix de Robert Edwards par l'Institut Karolinska « *n'est pas complètement hors de propos* » puisqu'il « *a inauguré un nouveau chapitre important dans le domaine de la reproduction humaine dont les meilleurs résultats sont visibles de tous en commençant par Louise Brown, le premier bébé éprouvette qui est aujourd'hui maman de manière tout à fait naturelle* », même si « *les motifs de perplexité sont nombreux* ».

On peut aisément comprendre cet embarras de Rome. Il est parfois le mien, pris entre ce que la science peut engendrer et ma foi. Cependant, quel que soit le bonheur engendré par la FIV depuis sa mise en œuvre, on est en droit de s'interroger sur le prix payé pour y parvenir car les embryons congelés se comptent en centaines de milliers. Le bonheur individuel, le « droit à l'enfant », n'a-t-il pas pris le pas sur le droit, simple, de l'enfant à vivre ? Le bonheur de devenir parent et la souffrance soulagée justifient-ils le sacrifice quasi inéluctable de ces embryons ? Cela serait-il différent si ces embryons, plutôt que de n'être qu'un amas de cellules, avait la forme physique d'un être humain ? La FIV a ouvert de nombreuses portes et les questions posées restent complexes. Mais une fois encore, mon irréductible foi en la science m'a toujours fait espérer que cette dernière serait un jour en mesure d'apporter une réponse. Et nous y sommes peut-être arrivés.

La principale raison de l'existence de ces embryons surnuméraires est notre incapacité technique à conserver des ovules congelés. Autrement dit, pour réussir une FIV, on récupère un maximum d'ovocytes chez la femme concernée pour tous les féconder *in vitro* et avoir une chance statistique suffisante de succès. Ce verrou technique est sur le point de sauter. La cryoconservation des ovocytes est aujourd'hui possible et avec elle, la possibilité de ne féconder qu'un seul ovocyte par FIV. Fini les multiples fécondations pour être certain d'avoir un bébé dans 9 mois et par conséquent, finis les embryons surnuméraires stockés au congélateur. N'est-on finalement pas arrivé à la FIV idéale ? On ne ferait plus que reproduire *in vitro* ce qui se passe naturellement, ni plus, ni moins. Plus de prix à payer, de cas de conscience, d'éthique à assumer pour répondre à notre bonheur d'être parent. De mon point de vue, nous avons effectivement trouvé la solution technique à de nombreux problèmes éthiques et il est probable que le statut éthique de la FIV change profondément d'ici quelques années. Malheureusement, ce sera pour avoir de nouvelles questions.

Si cette avancée de la science va permettre dans un futur proche de s'affranchir des problèmes éthiques liés à la FIV, elle va ouvrir la voie à une nouvelle conception de la parentalité avec les questions qu'elle va susciter. Dorénavant, chaque femme pourrait décider, au plus fort de sa fertilité (environ entre 20 et 30 ans), de faire prélever et conserver ses ovocytes et ainsi, pouvoir procéder à une FIV selon son envie et ses contraintes, tout, en assurant ainsi l'avenir au cas où un problème de santé venait à la rendre stérile avant d'avoir pu concevoir. Le débat est lancé et ne fera que s'amplifier. Le risque, c'est de franchir la ligne de la réification de l'enfant, l'enfant « quand je veux ». Ce risque peut-il alors nous amener à considérer cette méthode elle aussi « *moralement illégale* » malgré l'absence d'embryons surnuméraires ? Sur quels critères ? Après tout, y-a-t-il une différence entre cette approche, qui sécurise et planifie l'avenir, et le fait de contrôler un tant soit peu les naissances dans une famille, quelle que soit la méthode de contrôle employée ? La place du hasard ? Permettez moi de ne pas être convaincu à 100%.

Ainsi, des voix s'élèvent déjà pour l'encadrement juridique plus sévère de la FIV pour éviter les dérives de cette nouvelle technologie et ne pas créer les éléments favorables à la réification de l'enfant

-->



D'autres, plus radicales, demandent d'interdire complètement les recherches sur les ovocytes malgré que ce ne soit pas des êtres humains en devenir car non fécondés. Mais doit-on interdire toute recherche scientifique au seul prétexte des dérives que les avancées pourraient engendrer ? Cette question reste délicate dès que l'on touche à l'homme et à l'intimité de la vie.

J'avais pour habitude de donner un exemple simple aux étudiants en science que j'avais en face de moi il y a quelques années. Le couteau. Cet ustensile peut tout aussi bien vous permettre de vous nourrir, voire de vous sauver la vie, comme il peut vous servir à tuer quelqu'un. Pourtant personne n'a un jour envisagé d'en interdire l'usage sous prétexte des dérives potentielles. Tout est question d'utilisation.

La FIV et de manière générale la procréation médicalement assistée sont des avancées majeures qui peuvent être une source d'épanouissement et de soulagement de douleurs profondes. Les problèmes éthiques qu'elle soulève restent exclusivement l'œuvre de l'homme qui ne l'utilise pas toujours avec clairvoyance. Je garde une confiance pleine et entière en la science, parfois un peu moins en l'homme. Je suis convaincu que la science nous apportera d'autres opportunités dans l'avenir et ouvrira des perspectives fabuleuses à l'humanité. Efforçons nous de ne pas la dévoyer.

Jacques
Docteur en biologie moléculaire

Préparation au mariage

Le pacs, un nouveau modèle de fiançailles ?

Dans le cadre de ma profession de notaire, je rencontre régulièrement des jeunes couples qui s'interrogent sur leur avenir, sur leurs projets et sur le modèle d'union qu'ils souhaitent ou qui serait le plus opportun.

Pour beaucoup, le mariage n'est pas automatique, ce n'est pas un modèle qui s'impose. C'est un choix parmi d'autres. Et parmi les autres choix possibles, il y a le pacs. Soyons honnêtes, cette union n'a pas le vent en poupe dans l'Eglise, ne serait-ce que parce qu'elle est possible entre personnes du même sexe. Mais réduire le pacs à une union homosexuelle ne serait pas honnête. D'un point de vue statistique, la quasi totalité des couples pacés sont hétérosexuels. Ce qui compte n'est pas l'institution elle-même mais ce que l'on en fait.

Pour de nombreux jeunes couples, la problématique est la suivante.

Après quelques années de vie commune, des projets se mettent en place. Souvent, il s'agit de devenir propriétaire de son logement et de faire un enfant. Une question se pose alors systématiquement : "qu'arrivera-t-il si l'un d'entre nous disparaît ?". Et là, c'est la problématique du type d'union à choisir qui se pose.

Mon conseil est alors celui du mariage, l'union qui est juridiquement la plus protectrice. Mais qui dit "mariage" dit également "cérémonial", "organisation", "budget" ou "temps de préparation".

Et lorsque je parle de pacs à ces jeunes couples déjà installés, lorsque je leur parle de cette nouvelle union juridiquement intéressante, le succès est plus fréquent. Le pacs est la solution idéale, dans un premier temps. Puis, après la naissance de l'enfant et l'achat de la maison, il sera plus commode d'organiser le vrai



mariage, l'officiel.

Un jugement rapide pourrait consister à condamner immédiatement l'ordre des priorités de ces couples en considérant que le mariage doit être le socle de la vie commune et non une conséquence et que faire un enfant ne se conçoit qu'après une union consacrée devant Dieu. Certes. Mais cela serait pour le moins un jugement un peu trop rapide.

Pour ce couple "nouvelle génération", l'achat d'une maison et la mise au monde d'un enfant est un véritable engagement réciproque, et ce n'est pas rien. Nous n'avons pas le droit de le minimiser.

De manière très pragmatique, s'endetter ensemble pour 25 ou 30 ans afin d'acheter une maison avec 3 chambres et un jardin pour les enfants, c'est bien une alliance d'un homme et d'une femme qui constituent une communauté de vie en vue du bien des conjoints ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants.

Et bien je vous le donne en mille: il s'agit de la définition canonique du mariage.

Je prétend que ce couple, qui s'engage dans un chemin de vie dont le but est la fondation d'un foyer, au moyen de l'acquisition d'un logement puis de la naissance d'un enfant, vit quelque chose du sacrement de mariage, lequel ne se situe pas dans la célébration mais dans la réalité de la vie quotidienne.

Dans ce contexte, les jeunes couples choisissent souvent de repousser le mariage qui viendra finalement couronner cette période de vie, quelques années plus tard, et optent pour le pacs qui, dans un premier temps, permettra de les protéger en cas de décès.

Comment analyser cette démarche?

A mon sens, contrairement à ce que l'on peut dire de manière souvent condescendante, le mariage de personnes déjà installées dans la vie et ayant parfois déjà des enfants, est la célébration d'un mariage déjà existant en tant que "communauté de vie en vue du bien des conjoints ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants". Il s'agit du couronnement d'une union, qui pourrait être rapprochée de la cérémonie du couronnement du mariage orthodoxe.

En effet, le mariage orthodoxe se décompose en deux cérémonies distinctes qui célèbrent deux réalités différentes, et qui, pendant longtemps, n'étaient pas célébrées le même jour. La première cérémonie est l'office des fiançailles au cours de laquelle les époux échangent leurs alliances. Puis l'office du couronnement vient accomplir le mariage.

Et bien de la même manière, un couple déjà installé dans la vie qui demande le mariage, vient en réalité demander le couronnement d'un engagement de vie commune pré-existant.

Quant au pacs, mon expérience me montre que, bien plus qu'un dispositif juridique de protection des concubins, il s'agit souvent d'une promesse que se fait le couple, celle de cheminer vers la célébration du mariage. Il peut être rapproché de l'office des fiançailles orthodoxe. Plus proche de nous, ce pacs ressemble alors étrangement à l'institution un peu désuète de nos fiançailles d'origine romaine. C'est un engagement doublé d'une promesse.

A ce titre, il doit être respecté, compris et accompagné. Il mérite en tout cas bien mieux que des railleries réductrices.

Louis



Une nouvelle pastorale est née :

La pastorale des personnes séparées, divorcées, en nouvelle union.

Vous trouverez les plaquettes dans toutes les paroisses ou en appelant la Pastorale des Familles.

N'hésitez pas à la demander et à le diffuser autour de vous.



En lien avec les mouvements et les associations.

Propositions : du CLER Amour et Famille 17

- **Ecoute A** (10 et 11 octobre 2011)
- **Photolangage** (4 et 5 novembre 2011)
- **Animer et construire ses interventions** (14 et 15 avril 2012)

Renseignements

Josette Degorces (pour les 2 premières) : 05 46 27 01 76

Monique Drouet pour la dernière) : 06 08 47 80 96



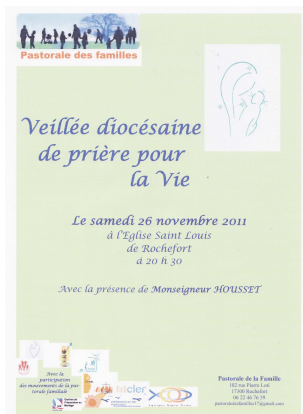
Centres de
Préparation au
Mariage



Veillée pour la vie

Samedi 26 novembre 2011
Eglise Saint Louis
Rochefort
à 20 h 30

Avec la participation
de Mgr Housset



Pastorale des familles

102 rue Pierre Loti
17300 ROCHEFORT
05 46 99 61 95
06 22 46 76 59

pastoraledesfamilles17@gmail.com

Prière de la VIIème Rencontre Mondiale des Familles

Père du Seigneur Jésus-Christ, et notre Père,
Nous t'adorons, *source de toute communion*;
Protège nos familles de ta bénédiction
Afin qu'elles soient des lieux de communion entre les époux
Et de vie intense que les parents et enfants s'offrent mutuellement.

Nous te contemplons
Artisan de toute perfection et de toute beauté;
Accorde à nos familles un travail juste et digne
Afin que nous puissions avoir la nourriture nécessaire
Et savourer le privilège d'être tes ouvriers
Dans l'édification du monde.

Nous te glorifions,
Toi qui es *cause de notre joie et de la fête*;
Conduis aussi nos familles sur la voie de l'allégresse et du repos
Afin qu'elles puissent déjà goûter en ce monde à cette joie parfaite
Que tu nous as donnée en Jésus-Christ.

Ainsi nos journées, de travail et de vie fraternelle,
Seront une lueur sur le mystère d'amour et de lumière
Que le Christ ton Fils nous a révélé
Et dont l'Esprit qui donne la Vie nous a donné les arrhes.
Et nous vivrons heureux d'être ta famille,
En chemin vers Toi, Dieu Béni dans tous les siècles.

Amen

Mgr Tettamanzi

WWW.family2012.com

